

Département de la
MoselleMairie de
HENRIDORFF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
-------------------	--	--

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	15
----	----	----

Séance ordinaire du Jeudi 19 Mars 2015

Date de la convocation : 13/03/2015

Affichage du 26/03/2015
Au 30/04/2015

L'an deux mil quinze et le jeudi dix neuf mars à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : **Maire**

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Caroline MOUTIER, Ronald STIBLING, Pascale RIEDINGER, Pascale WEISSENBACH, Guillaume DUMONT, Hervé NIVA, Pascal DIEMER, Jonathan KAISER.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Contrat CAE
02	Instauration d'une taxe de séjour
03	Subventions 2015
04	Achat de carburant pour la directrice du périscolaire
05	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 FEVRIER 2015

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la délibération

N° 01 - CONTRAT AMENAGEMENT DANS L'EMPLOI OU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de renouvellement d'un contrat unique d'insertion (CAE - CUI), à compter du 1^{er} mai 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

- Décide la création d'un Contrat d'Aménagement dans l'Emploi, ou un Contrat Unique d'Insertion, à raison de 20 heures par semaine.
- Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces à intervenir

/

Objet de la
délibération**N° 02 - TAXE DE SEJOUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 14 voix pour et une abstention :

- D'instaurer, à partir du 1^{er} janvier 2016, une taxe de séjour pour toutes les catégories d'hébergement de tourisme sur le territoire de la commune selon le Code Général des collectivités Territoriales en vigueur.
- Cette taxe sera perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.
- Fixe le tarif à 0,20 € par personne et par jour.
- Fixe la période de perception de la taxe de séjour à l'année.
- Donne tout pouvoir au Maire à l'effet de signer toutes les pièces et d'effectuer toutes les démarches et formalités s'y rapportant.

/

Objet de la
délibération**N° 03 - SUBVENTIONS 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2015.

Amicale des Sapeurs-Pompiers	600,00 €
Association des donneurs de sang bénévoles	100,00 €
Club Vosgien	50,00 €
Prévention routière	50,00 €
Souvenir Français	30,00 €
Association d'Accompagnement des Personnes Handicapées ou âgées (A.A.P.H.A.)	80,00 €
DIVERS	1 090,00 €
TOTAL	2 000,00 €

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du budget primitif de l'exercice 2015.

/

Objet de la
délibération**N° 04 - ACHAT DE CARBURANT POUR LA DIRECTRICE DU PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 2 abstentions et 6 voix contre :

- Accepte de prendre en charge les frais de carburant pour les déplacements de la directrice, liés au périscolaire.
- Le remboursement se fera sur présentation d'une note de frais, au taux kilométrique en vigueur.
- Charge le Maire de signer les pièces s'y rapportant.

/

Divers et communications :

1. **Matériel communal** : La municipalité souhaite vendre le tracteur KUBOTA pour environ 16 000,00 €. et le remplacer par un véhicule utilitaire. Faudra également prévoir l'achat de petit matériel pour l'ouvrier communal.
2. **Orientations budgétaires** : Le Maire présente aux conseillers les programmes d'investissement envisagés en 2015.
3. **Mouvements du personnel communal** : L'agent employé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion termine son contrat le 14 mai 2015 et Madame HERINGER Martine embauchée en qualité d'agent d'entretien va faire valoir ses droits à la retraite le 31 août 2015.
4. **Eclairage public** : Dans un souci d'économie, la municipalité envisage de couper l'éclairage public la nuit. A revoir lors d'une prochaine séance.
5. **Illumination de l'église** : Une société a proposé à la commune l'illumination de l'église par des lampes base consommation. Affaire à suivre....
6. **Plan Local d'Urbanisme** : A la place, la commune pourrait envisager de créer un règlement municipal de construction. Avantages : plus rapide et coût moindre.
7. **Fleurissement** : La commission «fleurissement» s'est réunie le 26 février 2015 pour élaborer la liste des travaux à faire
8. **Clip** : Des amateurs cinéastes proposent un clip sur Henridorff, d'une durée de deux minutes, afin de faire connaître le village et donner l'envie d'y venir.

La séance a été levée à 23 heures 00.

EMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1er Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 ^{ème} Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 ^{ème} Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald : Conseiller	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller :
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère :	KAISER Jonathan, Conseiller :